

# Prolonger les RHT, essentiel ou risqué?

**CHÔMAGE PARTIEL** Face aux droits de douane américains, l'UDC s'oppose à un éventuel allongement à vingt-quatre mois des indemnités. Défendable? Sensibles à ses arguments, les économistes se montrent tout de même plutôt en faveur de cette mesure

JULIE EIGENMANN

Le chômage partiel peut-il nuire au marché du travail suisse? Oui, estime visiblement l'UDC. Pour rappel, la réduction de l'horaire de travail, la fameuse RHT (réduction de l'horaire de travail), aussi appelée «chômage partiel» ou «chômage technique», a pour objectif principal d'éviter le licenciement des employés à la suite d'une interruption de travail brève mais inévitable.

Une mesure dont il est beaucoup question ces jours, au vu des 39% de droits de douane imposés à la Suisse pour ses exportations aux Etats-Unis. En mai déjà, la durée maximale de perception des indemnités en cas de RHT a été prolongée de douze à dix-huit mois, jusqu'au 31 juillet 2026. Et une initiative parlementaire vise à donner au Conseil fédéral la compétence de l'étendre au maximum jusqu'à 24 mois: le législateur devrait l'examiner lors de la session d'automne. Une telle exception avait été faite pendant la pandémie: 1800 secteurs d'exploitation ont épousé cette durée entre décembre 2021 et juin 2022.

Une possible prolongation des RHT que le président de l'UDC Marcel Dettling, comme d'autres membres de son parti, estime problématique: «Il n'est pas logique de maintenir artificiellement des emplois dans certains secteurs grâce aux indemnités de chômage partiel tandis que d'autres peinent à recruter», a-t-il déclaré dans la presse. Les autres partis, ainsi que les milieux économiques, y sont au contraire favorables pour aider les PME exportatrices et leurs employés à surmonter ce bouleversement.

## Amortir les chocs à court terme

Qu'en pensent les économistes? Selon eux, cette mesure pourrait bien éviter des licenciements. «Les chocs à court terme peuvent être amortis, car les entreprises peuvent conserver leur savoir-faire. Une fois qu'ils sont passés, comme dans le cas du covid, les entreprises peuvent reprendre leurs activités», indique Claude Maurer, économiste en chef du BAK Economics, institut de recherche suisse indépendant basé à Bâle. «Cela a apporté une

certaine sécurité et équité. Mais il y a aussi eu des effets d'aubaine, c'est-à-dire que des entreprises inefficaces sur le plan économique ont également reçu un soutien», nuance-t-il.

Pour rappel, en 2022, Avenir Suisse, laboratoire d'idées d'inspiration libérale, affirmait que l'usage extensif des RHT et des aides en cas de rigueur avait eu des retombées positives sur l'emploi, mais mettait aussi en garde contre un usage abusif et trop long.

Une extension n'impliquerait pas de dommages pour le marché du travail, mais ne ferait pas une grande différence pour les entreprises non plus, estime pour sa part Michael Siegenthaler, responsable de la «Research Division Swiss Labor Market» au KOF Swiss Economic Institute de Zurich, qui a analysé l'impact des RHT pour le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). C'est que dans le détail des chiffres, pendant la pandémie comme lors de la crise de 2008-2009, «plus de 99% des entreprises suisses n'ont pas été jusqu'aux 24 mois de RHT, et la plupart pas non plus jusqu'aux

18 mois. Il s'agit avant tout d'une mesure symbolique qui réduit l'incertitude et les incite à introduire le chômage partiel, deux mesures qui peuvent réduire les licenciements», commente-t-il.

**«Plus de 99% des entreprises suisses n'ont pas été jusqu'aux 24 mois de RHT, et la plupart pas non plus jusqu'aux 18 mois»**

MICHAEL SIEGENTHALER, DU KOF

Claude Maurer parle lui aussi d'une extension qui représenterait aujourd'hui un «signal». Celui que l'Etat fait un effort supplémentaire, de quoi apporter une certaine sécurité. «Mais je doute que cette prolongation soit d'une grande aide», poursuit-il. Si ces

droits de douane élevés sont réellement maintenus pendant deux ans ou plus, les entreprises concernées devront se réorienter. L'expérience passée montre que les droits de douane ou autres barrières commerciales ont tendance à devenir permanents après une période aussi longue.»

## Justifié... dans le doute

Y a-t-il donc un risque de préserver des emplois qui ne seraient plus viables à terme? «Il existe, car l'Etat ne sait pas ce qui relève d'un choc temporaire et ce qui est permanent», répond Claude Maurer. Qui ajoute: «Mais dans le cas des droits de douane, il y a encore un espoir justifié que la situation se résolve.»

Il est probable que, pour la minorité d'entreprises qui devraient utiliser les 24 mois de RHT, le chômage partiel repousse simplement des licenciements qui auraient de toute façon lieu, confirme Michael Siegenthaler. Reste que l'incertitude actuelle peut, selon lui, justifier l'extension.

«Si ces droits de douane s'avèrent durables, il est vrai que

certaines entreprises devraient se réorienter maintenant et ne pas attendre. Mais précisément, on ne le sait pas encore, souligne-t-il. Le problème pourrait aussi être résolu dans quelques mois, et ces RHT aider des sociétés qui connaissent des difficultés aujourd'hui.»

D'autant que le système implique pour les entreprises de reconsidérer chaque mois la poursuite du chômage partiel, et de payer tout de même un jour du salaire mensuel de chaque collaborateur concerné, insiste-t-il. De quoi décourager les entreprises de «maintenir» artificiellement des postes pour lesquels elles ne voient pas d'avenir.

Le recours au chômage partiel et à l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail doit être demandé aux organes d'exécution de l'assurance chômage et approuvé, rappelle le Seco. Qui préconise aussi que «les entreprises qui bénéficient de cette mesure s'efforcent, pendant cette période, de s'adapter aux nouvelles conditions du marché et, par exemple, de conquérir de nouveaux débouchés». ■